

faire valoir la situation exceptionnelle de notre hâvre, mais l'unique moyen pour assurer le développement et l'indépendance commerciale de notre Région, allait donc enfin trouver une solution ! A la délégation qui se rendit à Ottawa se joignait l'Honorable Président du Conseil de Québec, tous les députés du District de Trois-Rivières, ainsi que ceux des comtés de Drummond—Arthabaska et de Yamaska, c'est-à-dire la représentation de la Région entière, plus, l'appui moral du gouvernement local. Le gouvernement fédéral, sur cette démarche collective, et après avoir pris en considération la valeur de nos avancés, accéda à notre demande, et aux Ingénieurs du Département des Travaux Publics furent confiées les études. Les conclusions du rapport de ces officiers s'accordant en tout point avec les données fournies par le comité d'initiative, une loi fut promulguée en 1882, établissant une Commission à l'effet de pourvoir à l'amélioration et à l'administration du hâvre de Trois-Rivières, avec pouvoirs d'emprunter une somme de \$300,000 pour construire des quais et faire d'autres travaux dans les limites du dit hâvre.

Cette commission établie, c'est-à-dire une grande partie de l'outillage assurée, notre Chambre de Commerce, qui s'était reconstituée durant l'intervalle, s'efforça de faire connaître au dehors les avantages de notre position et d'attirer sur notre port un trafic nouveau et plus considérable. C'est à cette fin que des correspondances furent engagées avec nos diverses compagnies de chemin de fer, avec les lignes de vapeurs, avec des armateurs et des exportateurs. Les relations furent reprises avec la société d'exploitation des mines de phosphate et avec les établissements de scieries de la vallée d'Ottawa, qui depuis quelques années déjà avaient fait usage de notre hâvre. Mais ce fut surtout